

Législature 2021-2026

Séance du 14 septembre 2021

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°07

Mobilité en ville – Porte des Dominicaines – route d'Yverdon

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Les travaux de réfection et de réaménagement de la Grand-Rue vont reprendre prochainement, et à cette occasion, tant la Porte des Dominicaines que les rues du Musée et de Forel seront fermées à la circulation. Comme vous le savez déjà certainement, le transit en vieille-ville est un sujet épineux, aux paramètres nombreux et parfois contradictoires : la sérénité du centre-ville et les animations inhérentes à l'attrait touristique du bourg médiéval, la sécurité des piétons et l'accès des propriétaires à leurs places de parc privées, l'utilisation du domaine public et le trafic qui amène les clients près des artisans et commerçants, le passage d'un bus urbain et la cohabitation entre tous les modes de déplacement.

Lors de la première étape des travaux, la fermeture de la rue de l'Hôtel de Ville a révélé qu'il était possible de restreindre fortement la circulation au centre-ville, mais que cela engendrait d'autres difficultés qu'il convient de régler avant toute décision de modification. En premier lieu, le projet de zone de rencontres mis à l'enquête permet aux habitants du bourg de rentrer chez eux, tout en accordant la priorité aux piétons. Ensuite, la possible fermeture de la Porte des Dominicaines reporterait une partie du transit restant vers la rue du Musée et la rue de Forel.

L'option choisie par le Conseil communal est de laisser la Porte des Dominicaines fermée après les travaux, ainsi que la rue du Musée. Une partie du transit en vieille-ville serait ainsi interrompu et permettrait une réappropriation de l'espace par les habitants, les visiteurs, les clients. Toutefois, il convient de laisser les travaux se passer et d'observer le comportement des usagers, des piétons jusqu'aux transports individuels motorisés en passant par les vélos. Cette étape sera un excellent test « grandeur nature » qui renseignera les Services communaux et le Conseil sur la faisabilité et la pertinence de cette fermeture.

D'autre part, une restriction du transit en vieille-ville reportera inévitablement la circulation vers la rue de la Gare, la route d'Yverdon, et l'avenue de la Gare, créant par moments une saturation des artères. A cet effet, les Services communaux ont pris contact avec les utilisateurs du passage à niveau de l'avenue de la Gare, soit CFF voyageurs, CFF cargo et ELSA, afin d'imaginer une réduction du temps de fermeture des barrières, ou une concentration des mouvements hors des heures de pointe. Il ne sera pas possible de minimiser le temps de fermeture pour les trains voyageurs avant l'automatisation de la ligne, prévue en 2025. CFF cargo et ELSA ont été d'accord de modifier leurs horaires de déplacements en-dehors des moments critiques, ou de les combiner avec le trafic des voyageurs pour minimiser l'impact.

Des solutions concernant les passages pour piétons près des barrières sont également à l'étude : l'une vise l'installation de feux combinés avec la fermeture, l'autre un élargissement du passage à niveau pour permettre aux piétons de cheminer en-dehors de la voie de circulation des deux côtés de la route de Lully. Ces deux solutions seront liées à la mise aux normes des quais CFF selon la loi sur le handicap, qui sera mise à l'enquête publique en 2023. N'ayant pu faire valoir son opinion lors de l'élaboration de la mise aux normes, la Commune devra faire opposition au projet CFF pour y intégrer ces éléments.

Enfin, il est possible de reporter une partie du trafic vers la route d'Yverdon à partir du carrefour de la COOP. En effet, celle-ci est une route collectrice selon le plan directeur communal des circulations. Son gabarit est suffisant, elle possède des trottoirs des deux côtés, des passages pour piétons, un éclairage. La solution imaginée pendant les travaux de réaménagement de la Grand-Rue – et la fermeture de la Porte des Dominicaines – est de couper le trafic montant l'avenue de la Gare à la hauteur du passage à niveau, pour les automobilistes, mais pas aux bus et aux poids lourds, ni à la mobilité douce et aux deux-roues. L'accès à la COOP, au Stavia, à la route Saint-Pierre, à la Gare routière et à la Gare CFF serait tout de même conservé. Seul le franchissement du passage à niveau par les voitures serait interdit. Le trafic descendant resterait inchangé. Ce report du trafic pourrait être mis en œuvre provisoirement pendant la durée des travaux de réfection au centre-ville, soit jusqu'en avril 2022.

Comme vous l'avez certainement appris par voie de presse, les riverains de la route d'Yverdon se sont mobilisés au travers d'une pétition « contre l'augmentation du trafic routier et les atteintes à la santé et à la sécurité ». Le Conseil communal a organisé une séance d'informations à laquelle les pétitionnaires sont invités afin de transmettre plus exactement les mesures mises en consultation et le retour des Services cantonaux. Il est bien sûr possible que la mesure de déviation expliquée auparavant ne convienne pas, et que le Conseil communal décide de ne rien faire ou de choisir une solution intermédiaire, comme le recours à des auxiliaires de police régulateurs de trafic aux heures de pointe.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot
Syndic

Lionel Conus
Secrétaire général

Conseiller communal responsable : Eric Rey, Dicastère aménagement du territoire et constructions